

« par leurs talents , quand elles écoutent trop les
 « visions et qu'elles autorisent trop les voies
 « extraordinaires , elles ne sont pas propres pour
 « des communautés , où l'on a pour règle de
 « suivre les routes communes qui nous ont été
 « tracées par nos pères. Ce n'est point par ces
 « conduites singulières que NOTRE-SEIGNEUR veut
 « faire honorer l'intérieur de sa divine mère ,
 « mais par la pratique des solides vertus qui ne
 « se trouvent jamais sans l'obéissance (1). »

(1) *Lettre à
 M. Séguenot,
 de 1692.*

XI.
 Les sœurs
 de
 Saint-Joseph
 s'étant logées
 à la
 Congrégation
 après
 leur incendie,
 Dieu
 montre
 quelle est la
 vraie union
 qui doit être
 entre
 ces deux
 communautés.

A la suite des troubles dont on vient de parler, arriva, en 1695, l'incendie de l'Hôtel-Dieu, qui obligea les sœurs de Saint-Joseph à chercher, comme on l'a vu, un asile chez les sœurs de la Congrégation. Ce fut encore cette même année qu'eut lieu l'entrée de M^{lle} Le Ber dans cette communauté, en qualité de recluse. On vit alors dans la maison de la Congrégation trois sortes de personnes, unies entre elles par les liens de la plus étroite charité, vivre cependant sous la conduite des prêtres du séminaire, chacune selon leur vocation particulière et les règles propres de leur état. Les religieuses hospitalières de Saint-Joseph suivaient les observances de leur ordre, et assistaient leurs malades dans cette maison; les sœurs de la Congrégation pratiquaient de leur côté leurs exercices propres; et enfin M^{lle} Le Ber vivait dans